

## ANNEXE 1 -

## Données essentielles des conventions de subvention

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriodeVersement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentageSubvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022-11-16	Ligue de l'enseignement du Cher	77 502 205 600 011	Avenant n° 2 relatif à la convention d'octroi d'une subvention de fonctionnement pour les projets éducatifs : 1- "Théories, complots, sens critique" 2- "S'informer avec les médias sociaux" 3- "2 journées de formation à destination des personnels éducatifs" 4- "Un livre numérique dont vous êtes le héros"	14 100,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % dans un délai de 3 semaines à compter de la notification Solde : 20 % au vu des justificatifs demandés	2022-12-14_2023-09-30		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022-12-12	Ligue de l'enseignement du Cher	77 502 205 600 011	Avenant n° 3 relatif à la convention d'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre du dispositif expérimental brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) citoyen 2022-2023	6 173,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % dans un délai de 3 semaines à compter de la notification Solde : 20 % au vu des justificatifs demandés	2022-12-15_2023-09-30		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022-11-14	Association Antre Peaux	38 323 218 800 037	Avenant n° 1 relatif à la convention d'octroi d'une subvention de fonctionnement pour le projet éducatif : "La créa dans tes oreilles"	1 752,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % dans un délai de 3 semaines à compter de la notification Solde : 20 % au vu des justificatifs demandés	2022-12-05_2023-09-30		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022-12-12	Ligue de l'enseignement du Cher	77 502 205 600 011	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de l'organisation d'un "Territoires et résidences d'éducation artistique et culturelle : territoire et déterminismes amoureux"	8 500,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % à la notification Solde : 20 % au vu des justificatifs demandés	2022-12-14_2023-10-30		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022-09-21	Comité dép olympique et sportif	38 203 533 500 035	Avenant n° 1 au contrat d'objectifs 2021-2024 relatif à l'octroi : 1- d'une subvention de fonctionnement général 2- d'une subvention pour l'organisation des "Jeux d'été en Berry 2022" 3- d'une subvention d'investissement	1- 27 500,00 € 2- 12 500,00 € 3- 2 700,00 €	Aide en numéraire	1- Échelonné Acompte : 75 % à la notification Solde : 25 % au vu des justificatifs demandés 2- Unique : au vu des justificatifs demandés 3- Unique : au vu des justificatifs demandés	1- 2022-09-21_2023-04-23 2- 2022-12-05 3- 2022-11-23		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022-09-29	Union nationale du sport scolaire	77 567 565 502 669	Avenant n° 1 au contrat d'objectifs 2021-2024 relatif à la convention d'octroi d'une subvention de fonctionnement général	28 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné Acompte : 75 % à la notification Solde : 25 % au vu des justificatifs demandés	2022-10-03_2023-02-10		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022-10-18	Union sport enseignement du premier degré	44 928 791 100 019	Avenant n° 1 au contrat d'objectifs 2021-2024 relatif à la convention d'octroi d'une subvention de fonctionnement général	27 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné Acompte : 75 % à la notification Solde : 25 % au vu des justificatifs demandés	2022-05-13_2022-10-26		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022-09-21	District du Cher de football	31 042 710 900 023	Avenant n° 1 au contrat d'objectifs 2021-2024 relatif à la convention d'octroi : 1- d'une subvention de fonctionnement général 2- et d'une subvention d'investissement	1- 24 800,00 € 2- 5 000,00 €	Aide en numéraire	1- Échelonné Acompte : 75 % à la notification Solde : 25 % au vu des justificatifs demandés 2- Unique : au vu des justificatifs demandés	1- 2022-09-22_2022-12-15 2- 2022-12-15		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022-12-09	VIERZON Football Club	81 211 509 500 018	Avenant n° 1 à la convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre du soutien aux clubs dont les équipes évoluent en national	10 050,00 €	Aide en numéraire	Unique	2022-12-15		Non	1

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriodeVersement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentageSubvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022-12-20	BOURGES XV	50 125 063 300 028	Avenant n° 1 à la convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre du soutien aux clubs dont les équipes évoluent en national	12 311,00 €	Aide en numéraire	Unique	2023-02-01		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022-07-13	Union BOURGES Cher Cyclisme	43 890 247 000 030	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de l'organisation de la manifestation "PARIS-BOURGES"	28 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 75 % dans un délai de 3 semaines à compter de la notification Solde : 25 % au vu des justificatifs demandés	2022-08-03_2023-02-28		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022-12-22	Union BOURGES Cher Cyclisme	43 890 247 000 030	Avenant n° 1 à la convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de l'organisation de la manifestation des "12 heures de la sécurité routière"	5 000,00 €	Aide en numéraire	Unique	2023-02-03		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022-07-05	Association de compétitions équestres de la vallée de l'Arnon	49 010 897 400 018	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de l'organisation de compétitions équestres	24 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % à la notification Solde : 20 % au vu des justificatifs demandés	2022-11-24_2022-12-02		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-03-14	Le Printemps de BOURGES	33 436 342 200 028	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de : 1- l'organisation du festival 2023 2- la mise en place de l'action "Le Printemps INOUÏS des collégiens" 3- l'octroi de places au public de la politique jeunesse	180 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % dans un délai de 3 semaines à compter de la notification et sous réserve de la réception des justificatifs demandés Solde : 20 % au vu des justificatifs demandés	2023-03-21_2024-09-30		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-03-14	Centre culturel de rencontre de Noirlac	49 488 507 200 012	Convention relative à l'octroi : 1- d'une subvention de fonctionnement général 2- d'une subvention de fonctionnement et d'investissement dans le cadre du programme de valorisation et d'animation du site espace naturel sensible "Bocage de Noirlac"	1- 1 020 000,00 € 2- 24 642,00 €	Aide en numéraire	1- Echelonné Acompte n° 1 : 25 % dans un délai de 3 semaines à compter de la notification Acompte n° 2 : 40 % dans un délai de 3 semaines à compter de la réception des justificatifs demandés Acompte n° 3 : 20% au vu des justificatifs demandés Solde : 15 % au vu des justificatifs demandés 2- Echelonné : Acompte : 40% à la notification Solde : 60 % au vu des justificatifs demandés	1- 2023-03-14_2024-09-30 2- 2023-03-14_2023-12-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-04-03	BOURGES 2028 - Capitale Européenne de la Culture	90 835 581 100 013	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement général	40 000,00 €	Aide en numéraire	Unique	2023-04-04		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-03-20	Union dép des ass familiales du Cher	77 502 210 600 030	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de l'accompagnement des ménages surendettés	30 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % à la notification Solde : 20 % au vu des justificatifs demandés	2023-04-12_2024-07-31		Non	1

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriodeVersement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentageSubvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-03-15	Association de la Maison de Loire du Cher	40 125 339 800 010	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre du programme d'actions environnementales 2023	25 764,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 40 % à la notification Solde : 60 % au vu des justificatifs demandés	2023-03-15_2023-12-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-03-17	Fédération dép des chasseurs du Cher	77 500 712 300 026	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre du programme d'actions environnementales 2023	29 010,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 40 % à la notification Solde : 60 % au vu des justificatifs demandés	2023-03-17_2023-12-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-04-03	Conservatoire d'espaces naturels Centre - Val de Loire	38 509 631 800 147	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre du programme d'actions environnementales 2023	78 892,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte n°1 : 30 % à la notification Acompte n°2 : 50 % au vu d'un certificat attestant de la réalisation de 80% du montant total des actions Solde : 20 % au vu des justificatifs demandés	2023-04-03_2023-12-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-03-13	Agence de développement du Tourisme et des Territoires du Cher	77 502 320 300 034	Convention relative à l'octroi : 1- d'une subvention de fonctionnement général 2- d'une subvention de fonctionnement pour la prise en charge du bâtiment "le Carré"	1- 1 068 000,00 € 2- 18 000,00 €	Aide en numéraire	1 - Échelonnée : Acompte : 70% à la notification Solde : 30% au vu des justificatifs demandés 2- Unique	1- 2023-03-13_2020-30-06 2- 2023-11-30		Non	1

(1) Date de la convention de subvention au format AAAA-MM-JJ (Exemple : 2016-02-24)

(2) Raison sociale du bénéficiaire

(3) Identifiant du Système d'Identification du Répertoire des Etablissements (SIRET) - Taille : 14

(4) Objet de la subvention - Taille maximum : 256 caractères

(5) Montant total de la subvention en décimal - Le séparateur des décimales est la virgule.

(6) Nature de la subvention - Liste (plusieurs choix possibles, séparés par des virgules) : aide en numéraire, aide en

(7) Valeurs possibles : unique, échelonné, autre (décrire les conditions de versement) - Taille maximum : 256 caractères

(8) Si la date exacte d'un versement n'est pas encore connue, indiquer une période vraisemblable de versement. Si

(9) Numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises : Donnée optionnelle si le dispositif est

(10) Si le dispositif a fait l'objet d'une notification conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la européenne aux aides de minimis - Mention : oui ou non

(11) Dans les cas où la subvention est accordée à plusieurs attributaires au titre d'un même projet, la répartition de la Décimal - Le séparateur des décimales est la virgule. Exemples : 1 si la subvention n'a qu'un seul bénéficiaire ; 0,35 si